Logo CFDT

[ORANGE] 70 000 salariés concernés : Les conséquences du Covid-19 sur la restauration mutualisée

Chacune et chacun d'entre nous est touché dans son quotidien. La crise sanitaire que nous traversons est sans précédent et a imposé la fermeture des restaurants d'entreprise pour la sécurité de l'ensemble des salariés.

L'offre de restauration mutualisée, qui privilégie la restauration collective de qualité dans des lieux de convivialité, repose sur trois principes :

1/ L'accès aux RIE ORANGE
2/ L'accès aux Restaurant Inter-Entreprises ou Inter Administration sous convention.
3/ Lorsqu'un salarié n'a pas les solutions précédentes à moins de 15 minutes, il reçoit des titres restaurant.

Chiffres clés :

5 millions de repas servis dans 370 restaurants (126 Restaurants Orange/244 Restaurants Inter Entreprises/Restaurants InterAdministratifs). 2,8 millions de Titres Restaurant distribués.

Ainsi la fermeture des restaurants ne permet plus de délivrer via votre CSE délégant : Un repas journalier pour un coût de 4 euros en moyenne. Des Titres Restaurants avec une participation salarié de 3,70 €.

Des mesures justes, légales et collectives…

La CFDT, dans ce contexte inédit et dans le prolongement du pacte du « pouvoir vivre », agit pour que la nouvelle gouvernance de la restauration collective trouve des solutions et des mesures simples, rapides, légales et efficaces pour que les salariés (télé)travaillant puissent bénéficier lors de jours travaillés d'une indemnité juste et appropriée.

70 000 salariés concernés : Les conséquences du Covid-19 sur la restauration mutualisée
Documents
70 000 salariés concernés : Les conséquences du Covid-19 sur la restauration mutualisée